

VI

Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2021

Session de décembre 2020

\\ Synthèse de la mission

Terre d'histoires, de cultures et de patrimoines, la Bretagne sait cultiver sa vitalité et son attractivité. Si les derniers mois ont démontré la fragilité des équilibres environnementaux, sanitaires, économiques et sociaux, cette période a aussi permis à la Bretagne de mettre avant sa capacité de solidarité, de résilience, d'accueil et parfois même de refuge. La Région poursuivra son action pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne.

→ Sauver la création et les opérateurs culturels

Si ces dernières années, les objectifs de la politique culturelle régionale avaient pour finalité principale d'encourager les initiatives visant à réduire la fracture culturelle entre habitants de nos différents territoires, il apparaît clairement que les objectifs de 2021 pourraient se résumer à une formule : sauver le secteur culturel !

Premier domaine touché par des mesures restrictives dès avant le confinement du printemps - et sans doute parmi les derniers à s'en exonérer - le champ culturel et artistique sortira exsangue de l'épreuve que nous traversons. A la fin de l'été, le Ministère de la Culture estimait que l'impact de la crise du Covid-19 se traduirait par une baisse moyenne de chiffre d'affaires de 25 % en 2020. Même si les chiffres sont à considérer avec précaution, rappelons que l'ensemble du secteur des industries culturelles et créatives (ICC) pesait en 2018 91,4Mds€ de revenus totaux et sa valeur ajoutée (47,5 Mds€ en 2017) équivalait à 2,3% du PIB, soit un poids comparable à celui de l'industrie agro-alimentaire (chiffres France Créative). Ce sont donc près de 23 Mds€ qui étaient estimés perdus avant le re-confinement de l'automne, l'effet n'étant pas identique pour tous les secteurs : - 36 % pour le patrimoine, -31 % pour les arts visuels et le cinéma, -28 % pour l'architecture, etc. Mais c'est pour le spectacle vivant que les pertes sont les plus dramatiques avec - 72 % (et sans doute plus) de pertes de recettes estimées. En Bretagne, ce sont ainsi plus de 80 % des événements ou manifestations habituellement soutenus par la Région qui seront annulés sur l'ensemble de l'année 2020.

Les différents mécanismes nationaux et régionaux (chômage partiel, intermittence, plan de relance, prêts garantis, avances remboursables, etc), le maintien des subventions publiques, permettront sans doute à la plupart des structures culturelles de passer le cap en 2020, avec toutefois d'importantes nuances en termes de santé budgétaire entre champs artistiques, entre secteurs public et privé, entre acteurs subventionnés et sous-traitants, etc. Mais dans quel état l'ensemble de ces opérateurs aborderont-ils 2021 ?

Précarisation et paupérisation risquent fort d'être à l'ordre du jour de nombre de professionnels. Quant aux pratiques amateurs et au bénévolat, nous savons combien 2020 aura été une année noire.

Pour contribuer à sortir de ce marasme, que peut-faire la Région à son échelle ?

Premièrement, la Région conservera la posture d'écoute, de dialogue, de bienveillance et d'accompagnement des acteurs qu'elle a adoptée depuis le début de la crise tout en étant vigilante à ce que les mécanismes de solidarité, indispensables à la survie de certains acteurs, soit effectifs.

En second lieu, dès ce budget primitif, une dotation supplémentaire de 2 M€, (+10 %) viendra abonder les crédits existants afin d'amortir autant que faire se peut les pertes de recettes du secteur mais aussi de préserver les capacités artistiques si essentielles à nos existences. Car le risque qu'une partie des forces créatrices en Bretagne disparaisse est réel. Les auteurs, les compositeurs de musiques, les artistes interprètes, les plasticiens, etc, sont bien sûr les plus exposés...Mais aussi une partie des PME et de sous-traitants indépendants dans tous les secteurs culturels... Agir dès à présent est essentiel car d'ici un à deux ans l'impact sera peut-être irréversible.

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission .	2
Répartition des crédits par chapitre.....	5
Programme 601	6
Programme 602	8
Programme 603	10
Programme 604	12
Programme 605	14
Programme 606	16
Programme 607	18
Programme 608	20
Répartition des AP et AE par actions	22

Enfin, il nous faudra continuer à innover, à être imaginatif... Tenter de considérer notre situation présente, comme un champ de possibilités créatrices et expérimentales, comme une opportunité face à ce que d'aucun pourrait considérer comme intolérable. C'est dans cette perspective que, comme ce fut le cas ces dernières années au sein du 3CB (Conseil des Collectivités pour la Culture en Bretagne), la Région jouera la carte du « collectif ». A son initiative, une réflexion associant l'ensemble des pouvoirs publics, de l'Etat aux EPCI, et les principaux représentants du secteur culturel verra le jour dès cette fin d'année 2020 sous la forme d'un forum des politiques culturelles en Bretagne. Cette initiative se poursuivra tout au long de l'année 2021 pour aboutir d'ici un an à des propositions de refonte de l'intervention publique en faveur de la Culture en Bretagne.

Le but est simple : affirmer collectivement qu'en Bretagne, vaille que vaille, la culture et les pratiques culturelles, c'est essentiel.

→ Le développement du sport en Bretagne

Compétence facultative pour les collectivités, le sport croise d'autres politiques publiques, notamment celles qui concernent la jeunesse, la vie associative et l'aménagement du territoire. Pour la Région, la politique sportive s'est ordonnée suivant trois objectifs : le développement du sport de toutes les bretonnes et les bretons, la pérennisation de l'excellence sportive bretonne ainsi que le rayonnement de la Bretagne grâce au sport. Cette politique volontariste s'est appuyée sur une méthode, la concertation et sur un partenaire clef, les services déconcentrés de l'Etat en région, au bénéfice de la population et du mouvement sportif bretons.

Des réalisations ambitieuses et pour le moins avant-gardistes dans le paysage sportif français ont été mises en œuvre en Bretagne. La plus emblématique d'entre elles est sans nul doute la création, en 2011, du Campus de l'Excellence Sportive de Bretagne, en lieu et place du CREPS de Dinard.

L'année 2021 sera marquée par la mise en place et l'animation de la gouvernance régionale dont les instances (Conférence Régionale du Sport et Conférence des Financeurs) déclinent les orientations prises par l'Agence Nationale du Sport sur le développement du sport pour tous et le Haut niveau-Haute performance. Le décret du 20 octobre 2020 officialise la création, la composition et le fonctionnement de ces deux instances de gouvernance territoriales du sport.

La Conférence régionale du sport devra établir et adopter un plan sportif territorial. Les Conférences des financeurs prendront le relais en validant des contrats pluriannuels d'orientation et de financement des actions que les membres élus de la Conférence régionale du sport auront décidé d'adopter. Concernant la Région, les engagements pris lors de la Breizh COP seront à prendre en compte. Ainsi, dès l'installation des instances sous la responsabilité de la préfecture de région, l'ensemble des 4 collèges qui composent la Conférence régionale du sport et les Conférences des financeurs, l'Etat, les collectivités territoriales, le mouvement sportif et les acteurs économiques pourront adopter des mesures d'accompagnement et de soutien, coordonnées et adaptées au territoire régional.

La Région a démontré depuis plusieurs années l'efficacité de sa méthode basée sur la concertation et la mise en œuvre de projets fédérateurs partagés.

→ International

Malgré le contexte de la crise sanitaire de la COVID19 qui a fortement perturbé les échanges internationaux, la Région poursuivra autant que possible, en 2021, ses actions en faveur de l'attractivité de son territoire envers les régions et pays ciblés, prioritairement l'Irlande et les régions Celtes (Pays de Galles, Ecosse), l'Australie méridionale et le Japon.

Concernant l'action européenne de la Région, 2021 sera l'année d'entrée en vigueur officielle du Brexit ; cela conduira à poursuivre le rapprochement avec l'Irlande avec pour objectif de signer un accord de partenariat sous la forme juridique la plus adaptée. Le report du 50^{ème} anniversaire du Festival Interceltique de Lorient pourrait permettre de valoriser cette initiative et d'en démontrer les opportunités en termes d'attractivité.

Les relations avec le Pays de Galles seront aussi maintenues en tenant compte de l'entrée en vigueur du Brexit et la Région cherchera à maintenir ses étroites relations notamment culturelles avec cette région, mais aussi avec l'Ecosse qui accueillera la COP en 2021 sur la lutte contre le réchauffement climatique.

En ce qui concerne les partenariats hors Europe, 2021 permettra de maintenir les relations avec l'Australie méridionale, avec en prévision une mission en fin d'année autour d'acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la culture et de l'économie.

Pour le Shandong, la priorité sera donnée aux relations dans le domaine de la lutte commune contre le réchauffement climatique.

Enfin, une stratégie plus ambitieuse sera portée au Japon. A côté de la mission économique annuelle menée avec BCI, une mission plus institutionnelle permettant d'accompagner les acteurs de l'ESR (enseignement supérieur et recherche) et du tourisme sera organisée.

Les problèmes de sécurité en Haïti et au Burkina-Faso étant désormais récurrents, une nouvelle stratégie envers les pays du sud sera envisagée en 2021 avec la volonté d'accompagner les acteurs bretons (notamment associatifs) déjà présents dans les pays choisis, en privilégiant notamment le Maroc suite aux premiers contacts effectués.

→ Politiques en faveur du patrimoine culturel, du tourisme et des voies navigables bretonnes

Les politiques régionales du tourisme et du patrimoine sont en Bretagne de véritables outils de mise en œuvre de la Breizh Cop. Elles consistent à faire des atouts naturels et culturels, des héritages et de l'identité de la Bretagne les axes d'un développement ambitieux et responsable. Concrètement, l'action régionale vise à intégrer et à anticiper les enjeux économiques, sociétaux, environnementaux, sanitaires etc... pour inventer avec les acteurs associatifs, privés et publics des solutions aux transitions que collectivement nous devons mener.

Les réponses reposent sur l'équilibre entre l'action publique et privée, entre l'action pro-active et de soutien, entre conservation et valorisation, entre affirmation d'un regard régional et dialogue ascendant avec les territoires etc...

L'ensemble des dispositifs adoptés incarne une vision pragmatique du tourisme et du patrimoine pour accélérer, amplifier les initiatives par le soutien ou l'incitation aux partenaires.

La Région, grâce au schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (S.R.D.T.L), fruit d'un processus de construction collective avec les territoires, entend faire de ce secteur foisonnant, carrefour entre l'économie, l'environnement et l'aménagement du territoire, un moyen de consolider les ambitions économiques et culturelles de la Bretagne. 2021 sera la première année de sa mise en œuvre au travers des dispositifs régionaux en faveur des Destinations touristiques, des thématiques prioritaires ou encore de l'action du Comité Régional du Tourisme.

La spécificité bretonne – saluée au national et à l'international- de lier tourisme et patrimoine permet de fonder le tourisme sur des valeurs et un substrat de qualité en développant une singularité source de richesse et de performance ; et de nourrir la politique du patrimoine d'une constante ambition de développement, y compris par de nouveaux modèles.

De très nombreux dispositifs, des appels à projets, des démarches participatives ou collectives de la politique de l'Inventaire, de la valorisation du patrimoine ou du tourisme renouvellent les façons de faire. C'est pourquoi 2021 ambitionne l'adoption de nouvelles feuilles de route opérationnelles ; le déploiement opérationnel du Ti Hub, accélérateur des transitions touristiques notamment autour du GR 34 ; la création de bornes de dons au service du patrimoine culturel ; la publications d'ouvrages et la production de connaissances sur le champ du patrimoine des lycées, des ports, en pans de bois... ; le soutien et l'accompagnement à des projets de création de musées, labellisation Unesco... au service d'une attractivité renouvelée, durable et responsable de la Bretagne.

L'ensemble de cette action sera mis en œuvre cette année dans un contexte exceptionnellement compliqué pour les acteurs du tourisme, qui, avec ceux de la culture font partie des principales victimes de la crise. De fait, après un été qui aura permis à beaucoup de se relancer, le nouveau confinement est une épreuve sans précédent conduisant le Conseil régional à adapter ses dispositifs pour répondre à la crise et à l'urgence et accompagner un secteur en souffrance et pourtant vital pour la Bretagne.

Les canaux de Bretagne constituent également un patrimoine régional majeur, à la fois paysager et naturel, historique et culturel. Ils représentent un atout essentiel pour le développement du tourisme au sein des territoires traversés grâce à une offre variée d'activités sur la voie d'eau et aux possibilités de randonnée sur les chemins de halage aménagés. En 2021, sera la troisième année pleine de réalisation de la stratégie régionale de développement et de valorisation adoptée lors de la session de juin 2018.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

		AE				Total AE
		930	933	938	939	
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		17 710 000			17 710 000
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		5 568 000			5 568 000
P.0603	Développer le sport en région		4 000 000			4 000 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine		1 193 000			1 193 000
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				6 952 000	6 952 000
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			1 342 000		1 342 000
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	1 710 000				1 710 000
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne	4 200 000				4 200 000
		5 910 000	28 471 000	1 342 000	6 952 000	42 675 000

		AP				Total AP
		900	903	908	909	
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		2 060 000			2 060 000
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		4 945 000			4 945 000
P.0603	Développer le sport en région		2 000 000			2 000 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine		4 500 000			4 500 000
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				5 000 000	5 000 000
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			8 520 000		8 520 000
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	280 000				280 000
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne					
		280 000	13 505 000	8 520 000	5 000 000	27 305 000

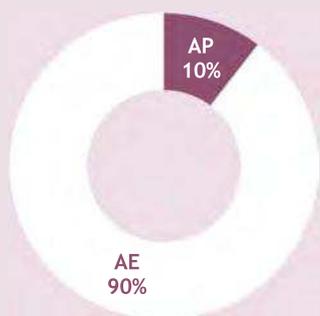
→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

		CPF				Total CPF
		930	933	938	939	
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		17 710 000			17 710 000
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		5 268 000			5 268 000
P.0603	Développer le sport en région		5 800 000			5 800 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine		1 193 000			1 193 000
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				7 017 000	7 017 000
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			1 222 000		1 222 000
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	1 610 000				1 610 000
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne	4 000 000				4 000 000
		5 610 000	29 971 000	1 222 000	7 017 000	43 820 000

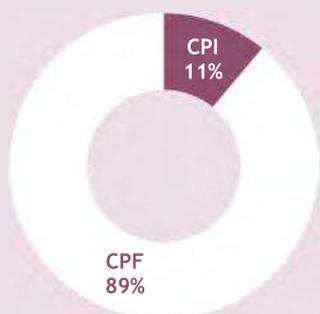
		CPI				Total CPI
		900	903	908	909	
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		2 190 000			2 190 000
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		5 210 000			5 210 000
P.0603	Développer le sport en région		1 446 000			1 446 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine		4 500 000			4 500 000
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				4 980 000	4 980 000
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			9 605 000		9 605 000
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	320 000				320 000
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne					
		320 000	13 346 000	9 605 000	4 980 000	28 251 000

Programme 601

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

2 060 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

17 710 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

2 190 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

17 710 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

\\ Raison d'être du programme

Les interventions du programme visent trois enjeux principaux : favoriser la rencontre entre artistes et habitants sur tout le territoire, structurer le secteur du spectacle vivant et des arts plastiques à l'échelle régionale et encourager la prise en compte effective des droits culturels des personnes en Bretagne, notamment à travers la promotion et la valorisation de son riche patrimoine culturel immatériel.

Au-delà de la création professionnelle, soutenue de manière très volontariste par la politique culturelle régionale, les pratiques artistiques et culturelles ou les temps de rencontres entre artistes et habitants sont particulièrement accompagnés. En résonance avec les principes des droits culturels, la diversité des disciplines est prise en compte (une réelle diversité allant du muralisme urbain des artistes de Teenage Kicks à la gavotte d'Hanvec) et toutes les personnes (habitants, publics, artistes professionnels ou amateurs) doivent être considérées au titre de ce programme.

\\ 2021 en actions

→ La région aux côtés des professionnels du spectacle vivant et des arts plastiques pendant la crise sanitaire

Le bilan de l'année 2020 et les perspectives pour 2021 sont sombres : en Bretagne d'ici la fin de l'année 2020, plus de 80% des festivals et manifestations soutenues habituellement par la Région auront été annulés, la fréquentation des théâtres et salles de spectacles est au mieux fortement réduite (la réouverture, quand elle est possible, se fait en « mode dégradé » avec des demi-jauges) et au pire interdite (comme les concerts debout dans le secteur des musiques actuelles ou ayant lieu le soir dans les zones concernées par un couvre-feu). De nombreux artistes plasticiens sont en souffrance dans un secteur déjà paupérisé (avant la crise, 53% des artistes plasticiens percevaient des revenus globaux en dessous du seuil de pauvreté). Les festou noz ne permettant pas la distanciation physique sont à l'arrêt, les temps de convivialité qui faisaient aussi le sel d'une sortie culturelle, et souvent une part des recettes d'un festival, sont interdits...

La Région Bretagne, aux côtés des autres collectivités publiques, a dès le début de la crise soutenu les acteurs culturels avec des avances de trésorerie, des subventions versées rapidement et en totalité, en dépit des adaptations ou annulations de projets. L'objectif a été de soutenir l'emploi artistique et de maintenir l'outil de production. Tout faire pour garder le lien avec le public et les artistes afin que le redémarrage soit possible le moment venu (dans ce contexte, il faut souligner l'appétit intact du public qui répond présent dans les théâtres et les expositions en dépit des protocoles sanitaires). En 2021, les interventions de ce programme répondront donc prioritairement à cet objectif, qu'il s'agisse des interventions habituelles dont les moyens sont conservés ou de dispositifs de soutiens exceptionnels pour lesquels les programmes 601 et 602 ont été dotés de 2 millions d'euros supplémentaires. Plusieurs principes guideront les interventions du programme :

- Adaptation à la réalité des situations : si tous les secteurs sont touchés par la crise sanitaire, les difficultés sont différentes selon les disciplines artistiques, selon les territoires (avec des restrictions d'ouverture et de circulation variables dans le temps), et selon les modèles économiques qui prévalaient avant la pandémie (le niveau de dépendance des projets aux ressources propres est à cet égard un facteur aggravant dans la situation actuelle). Il s'agira donc d'adapter les réponses au plus près des situations réelles de chacun.

- Expérimenter pour préparer l'avenir : de nombreux projets artistiques doivent s'adapter à la situation sanitaire (adaptation des formats, propositions de diffusions tenant compte des protocoles sanitaires etc.), la région souhaite être en mesure de les accompagner ou de proposer rapidement de nouveaux dispositifs adaptés à la situation.

A titre d'exemple, la Région a proposé au GIP Cafés Cultures (Groupement d'Intérêt Public) d'expérimenter un nouveau dispositif d'aide à l'embauche d'artistes et de techniciens pour les organisateurs occasionnels (associations, collectivités de moins de 3500 habitants, commerces, professionnels du tourisme, agriculteurs etc.) souhaitant programmer un spectacle professionnel. Ce nouveau dispositif expérimenté entre juillet et décembre 2020 sera évalué et sa pérennité sera étudiée en 2021 au regard de son intérêt pour les professionnels, les organisateurs et les habitants. L'adaptation et l'expérimentation concernent également la création d'une aide exceptionnelle à la reprise par Spectacle Vivant en Bretagne. La diffusion des spectacles rendue difficile, il s'agit de soutenir les reprises et les temps de création afin de soutenir l'emploi artistique et de maintenir le dialogue entre les équipes artistiques et les lieux de programmation. La Région travaille également avec l'association Art Contemporain en Bretagne a.c.b afin de renforcer son action d'information, d'observation et formation auprès des artistes plasticiens. Autant d'exemples d'adaptation qu'il sera nécessaire de multiplier durant l'année 2021.

→ **Poursuite de la feuille de route du mandat pour les métiers d'art, la transmission de la matière culturelle de Bretagne, les musiques actuelles, la danse, les droits culturels etc.**

Au-delà de l'urgence, les grands axes de la politique culturelle de ce mandat dans le domaine du spectacle vivant, des arts plastiques et du patrimoine culturel immatériel seront consolidés. Ainsi, à titre d'exemples : les aides aux déplacements collectifs des artisans d'art hors de Bretagne seront renforcées ; dans le secteur professionnel des musiques traditionnelles et du monde, les enjeux du développement de la diffusion et de l'accompagnement des artistes seront à nouveau prioritaires en s'appuyant notamment sur le réseau de producteurs Bretagne World Sounds. Le travail dans la durée de la Région est aujourd'hui récompensé, notamment par l'annonce de la labélisation prochaine par l'Etat de La Grande Boutique à Langonnet. Les actions de transmission de la matière culturelle de Bretagne auprès des jeunes seront maintenues sur les territoires. Dans le domaine des musiques actuelles, la Région, le CNM (Centre National de la Musique), et la DRAC Bretagne poursuivront leur collaboration en veillant à consolider les actions de structuration des réseaux professionnels et l'accompagnement des bureaux de production. Il s'agira également de préparer l'avenir de ce partenariat avec un CNM dont le périmètre d'intervention s'élargit à la musique dans toutes ses esthétiques et dans la diversité de ses métiers (du spectacle vivant à la musique enregistrée).

Dans le domaine de la danse contemporaine, les pistes de développement et de structuration évoquées avec le secteur seront poursuivies en 2021 : accompagnement de la dynamique collective rennaise autour du festival Waterproof, réflexion sur le développement de formations professionnelles, préfiguration d'un Centre de Développement Chorégraphique etc. Des chantiers structurants pour le territoire et pour l'avenir seront soutenus à l'image de la rénovation du Quartz à Brest ou de l'installation aux Capucins du Fourneau, centre national des arts de la rue et de l'espace public.

▶ La Région engagée dans la Breizh COP : un soutien expérimental aux organisateurs occasionnels

Face à l'urgence d'un été 2020 sans festivals, la Région a souhaité expérimenter un nouveau dispositif de soutien aux organisateurs occasionnels. Au-delà du soutien à l'emploi des artistes et des techniciens, cette action vise à animer les territoires afin que des propositions artistiques se tiennent au plus près des lieux de vie des habitants. Si tous les territoires sont éligibles, les moyens sont répartis prioritairement vers les bassins de vie ruraux éloignés des grandes villes.

Enfin, les enjeux de la Breizh COP doivent continuer d'irriguer les réflexions des acteurs culturels. Ainsi, le travail sera poursuivi, notamment avec d'autres collectivités publiques en Bretagne, autour de l'action du Collectif des festivals, du mouvement H/F Bretagne ou plus largement des actions visant une meilleure appropriation des droits culturels. S'il s'agit donc dans un premier temps de tenir, dans l'attente de jours meilleurs, avec la perspective de faire partie dans quelques mois de tous *Ceux qui vont mieux*, pour reprendre le titre du dernier spectacle de Sébastien Barrier, les interventions du programme auront donc aussi pour but de continuer à construire et de préparer l'avenir.

Les actions du programme

→ **Créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires et encourager la participation des habitants à la vie culturelle**

- ✓ Favoriser la création de projets artistiques et culturels dans les territoires
- ✓ Soutenir des manifestations artistiques et culturelles
- ✓ Encourager les projets contribuant à la participation des habitants à la vie culturelle

→ **Favoriser le développement de ressources au service de la création et des artistes**

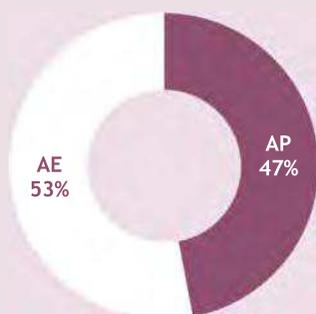
- ✓ Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels
- ✓ Encourager la mobilité des artistes en France et à l'étranger
- ✓ Soutenir les structures de production et de diffusion qui accompagnent la réalisation de projets artistiques
- ✓ Soutenir la formation professionnelle et les enseignements artistiques

→ **Soutenir la diversité culturelle et les pratiques artistiques et culturelles des habitants**

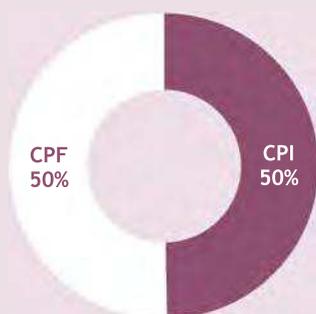
- ✓ Encourager les initiatives favorisant la transmission du patrimoine culturel immatériel
- ✓ Soutenir les pratiques artistiques en amateur

Programme 602

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

4 945 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

5 568 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

5 210 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

5 268 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique

\\ Raison d'être du programme

Ce programme vise à structurer en Bretagne une économie de la création en mutation et présentant des singularités culturelles fortes et variées, et à encourager la diversité de la création, des pratiques culturelles, des échanges entre citoyens et plus largement l'appropriation par chacun de la culture dans les domaines du livre et de la vie littéraire, du cinéma et de l'audiovisuel, de la radio et du disque.

Cette politique est définie en concertation avec les acteurs bretons très largement fédérés autour de réseaux professionnels et amateurs (Films en Bretagne, Cinéphare, Fédération des café-librairies, CORLAB, R.A.P.A.C.E...). Cette politique concertée est confortée depuis 2016 par une délégation de compétences de l'État à la Région dans les domaines du livre et du cinéma. Elle est construite en partenariat avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), avec le Centre National du Livre (CNL), et avec la SACEM et Rennes Métropole pour l'aide à la musique originale de films courts.

\\ 2021 en actions

→ La Région attentive et réactive au côté des acteurs de filières fragilisées

Les industries de la création sont particulièrement impactées par la crise sanitaire. Plus de 80% manifestations littéraires et cinématographiques auront été annulées. Si les libraires avaient peu à peu retrouvé un chiffre d'affaire supportable avant le reconfinement, la fréquentation des cinémas est en baisse de 70% et la médiation culturelle s'est considérablement réduite (dispositifs d'éducation à l'image, rencontres...). L'impact par effet domino, touche l'ensemble de la filière cinématographique. Les distributeurs reportent les sorties de films et hésitent à investir dans de nouvelles productions. Les tournages de films, dans un premier temps, interrompus, reprennent peu à peu mais sont soumis à des protocoles couteux pesant sur les budgets des films les plus fragiles. Faute de tournages, les réalisateurs, les techniciens et comédiens les plus précaires peinent à acquérir un statut d'intermittents. Dans le secteur du livre, un nombre important de résidences, de lectures publiques et d'actions de médiation culturelle ont été annulées. L'activité des éditeurs a été fortement réduite.

La Région a depuis le début de la crise sanitaire, su être réactive (avances de trésorerie, maintien des aides pour les projets annulés, accélération des paiements et simplification des procédures...). En 2021, et en articulation avec les mesures exceptionnelles évoquées dans le cadre du programme 601, elle poursuivra ses efforts pour soutenir l'industrie de la création en Bretagne, elle continuera à travailler avec les acteurs du secteur, afin de définir des mesures nouvelles garantissant à moyens termes, l'avenir d'un secteur très fragilisé. En complément des mesures nationales, une réflexion sera menée pour soutenir et garantir la pérennité de la petite et la moyenne exploitation indépendante en Bretagne. Les soutiens exceptionnels aux entreprises du secteur du livre (librairies et éditeurs) mis en place fin 2020, seront poursuivis et développés en concertations avec la DRAC et le CNL.

→ Mise en place de la dernière phase de la nouvelle politique en faveur du cinéma et de l'audiovisuel

Encouragée par de premiers résultats prometteurs en 2020, la Région en 2021, déploiera la dernière étape du plan stratégique breton pour le cinéma et l'audiovisuel adopté en 2019. Malgré la défaillance du CNC en 2020 dans l'accompagnement de la progression des soutiens à la création, la Région renforcera ses nouvelles aides. Répondant à un double objectif de soutenir la création dans sa diversité et de structurer une filière régionale active, le fonds d'aide à la création (FACCA) atteindra son plus haut niveau. Ces aides permettront à un plus grand nombre d'acteurs de la filière de concevoir, de développer et de produire des films depuis ou en Bretagne. Dans un même

élan, les initiatives favorisant les coopérations internationales dans le secteur seront réaffirmées et consolidées.

→ Une politique de soutien au secteur du livre et de la vie littéraire au plus proche des territoires

Depuis plus de six ans, la Région et le CNL ont mis en œuvre une politique conjointe et concertée de soutien aux librairies indépendantes. Ces aides prennent en compte les investissements des libraires souhaitant moderniser leur commerce et les adapter aux nouveaux usages, et les animations culturelles de ses lieux de sociabilisations. Dans un deuxième temps cette politique partenariale a été étendue aux résidences d'auteurs sur le territoire. Un accord-cadre pour trois ans avait été adopté en 2018. En 2020, dans l'attente d'une évaluation de la politique territoriale du CNL, ce dernier a souhaité proroger la convention d'un an. Ainsi, en 2021, cette politique de coopération sera poursuivie. La politique de soutien aux résidences d'auteurs continuera à porter une attention particulière à leur rémunération, à la place réservée à la librairie indépendante dans le projet et à la rencontre entre les habitants et les auteur.e.s. La Région fidèle aux enjeux définis par la Breizh COP, a rappelé l'attention qu'elle souhaitait voir porter aux commerces mixtes (cafés-librairies, maisons de la presse...) qui, malgré des modèles économiques précaires, s'installent principalement dans les zones rurales et constituent bien souvent la seule présence culturelle sur ces territoires. En conséquence, les partenaires se sont engagés à faciliter le développement d'actions prenant en compte les spécificités territoriales et à prioriser les zones les moins bien dotées.

→ Un soutien toujours actif aux réseaux et aux manifestations cinématographiques, radiophoniques et littéraires structurantes en phase de croissance

Afin d'impulser et d'animer la mise en commun des réflexions, de stimuler la créativité, de mutualiser des ressources, de promouvoir une spécificité régionale, de consolider une filière, la Région soutient les réseaux professionnels des secteurs concernés. Ainsi les associations, *Films en Bretagne – Union des professionnels* qui fédère les professionnels du secteur, les réseaux de salles de cinémas comme *Cinéphare*, *CinéMa35* qui fédèrent les cinémas associatifs et publics, le réseau *RAPACE* qui fédère les associations de cinéma amateur, la *Fédération des cafés librairies de Bretagne*, la *CORLAB* qui fédère des radios associatives de catégorie « A » etc. participent activement à la structuration du paysage culturel breton.

De nombreuses manifestations cinématographiques et littéraires contribuent à la diversification des publics et à la dynamisation des territoires. Du *Festival de Cinéma de Douarnenez* au *Festival Travelling* à Rennes, du *Printemps des livres à Loudéac* au *Festival Etonnants Voyageurs* à Saint-Malo, de *Longueur d'ondes* à Brest au *Festival international du film insulaire de Groix*, ces manifestations représentent une diversité et une richesse exceptionnelle. En fonction des territoires sur lesquels elles s'inscrivent et des thématiques auxquelles elles sont dédiées, elles continueront à être soutenues par la Région selon des priorités distinctes : rayonnement régional, national ou international, singularité artistique ou culturelle, présence sur des territoires éloignés d'une offre régulière, structuration de la filière, diversification des publics et des partenariats, rémunérations des auteurs et des intervenants. En cette période de crise majeure, une attention particulière sera portée aux bilans des éditions annulées et aux situations financières des associations organisatrices.

→ Un soutien attentif au secteur radiophonique associatif en pleine mutation

En France, le CSA coordonne le déploiement de la radio numérique terrestre (DAB+), avec un objectif de 80% d'accès à la RNT en 2026 pour l'ensemble de la population française. Le CSA procède par appels à fréquences par zones géographiques d'émissions. En Bretagne, le CSA a lancé en 2019, les premiers appels sur les deux métropoles et sur les deux zones étendues couvrant le territoire régional. En 2020, les résultats ont été publiés. Certaines radios pourront émettre en numérique à partir de 2022. Une nouvelle radio associative *Radio BOA*, initiée par la *CORLAB* a obtenu une fréquence sur les deux zones étendues et ainsi couvrir toute la Bretagne. Ce déploiement va entraîner à terme, des modifications substantielles dans l'offre radiophonique. Si la double diffusion hertzienne et numérique sera possible, des coûts additionnels importants devront être supportés par les associations émettant en numérique. En 2021, la Région soucieuse de préserver une diversité importante d'offre radiophonique, et attentive à l'animation des territoires, poursuivra la concertation avec le secteur de la radio associative. De nouvelles modalités d'intervention adaptées pourront être définies.

Les actions du programme

→ Encourager le développement des œuvres, et favoriser la structuration des industries de la création et de la vie littéraire

- ✓ Soutenir la création cinématographique et audiovisuelle
- ✓ Développer les conditions de production et d'accueil des tournages sur le territoire
- ✓ Contribuer au développement des projets des éditeurs de livres et producteurs de musique enregistrée
- ✓ Soutenir la mise en réseau des initiatives, des acteurs culturels, et des artistes

→ Favoriser la rencontre des projets, des artistes, des œuvres et des habitants

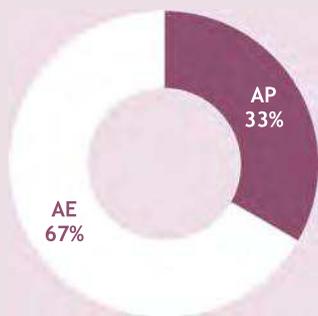
- ✓ Favoriser les rencontres entre œuvres, artistes, professionnels et habitants

→ Conserver et transmettre le patrimoine culturel immatériel et cinématographique

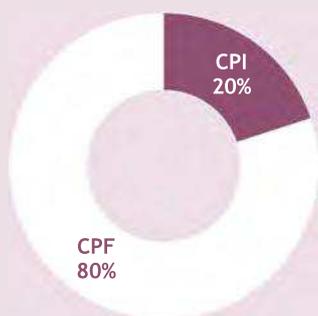
- ✓ Soutenir la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique, audiovisuel, radiophonique et écrit
-

Programme 603

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

2 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

4 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

1 446 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

5 800 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer le sport en région

\\ Raison d'être du programme

La politique sportive du Conseil régional s'appuie sur une double ambition. D'une part, soutenir le fonctionnement des acteurs bretons du sport, qu'ils soient des associations développant le sport pour toutes et tous, clubs, sportives et sportifs de haut niveau ou encore des organisateurs de manifestations d'envergure permettant le rayonnement de la Bretagne au-delà de nos frontières. Dans le contexte actuel de pandémie de la Covid, les soutiens régionaux assurent une sécurité et contribuent à la pérennité des structures sportives bretonnes. D'autre part, la Région organise et anime le dialogue et la concertation avec les autres collectivités mobilisées sur le sport, le mouvement sportif breton ainsi que les services déconcentrés de l'Etat en région. Ce rôle sera porté en 2021 par la future Conférence régionale du sport et Conférences des financeurs, officialisées par le décret du 20 octobre 2020. Le rôle de la Conférence consiste à assurer une concertation entre les 4 grandes familles d'acteurs du sport (Etat, collectivités territoriales, mouvement sportif et acteurs économiques) pour s'accorder sur un Projet Sportif Territorial à 3 ans, pour lequel les financements sont entérinés dans les Conférences des financeurs. Par cette nouvelle gouvernance, l'Etat reconnaît le rôle stratégique des collectivités, et notamment la Région, dans la réussite de politiques sportives cohérentes et efficaces à l'échelle du territoire régional.

\\ 2021 en actions

→ L'excellence sportive : l'axe prioritaire des interventions régionales

La Région fait de l'excellence le pivot de sa politique sportive, à travers 9 dispositifs différents représentant 50% des enveloppes budgétaires, investissement et fonctionnement confondus. Ce large éventail d'actions permet de toucher des cibles au profil varié (clubs, sportives et sportifs engagés dans un double projet, associations dédiées à l'entraînement et la préparation de nos futur-e-s champion-ne-s, etc.) mais néanmoins tournées vers le même objectif d'évoluer au plus haut niveau et de remporter des titres. En particulier, les labels du Conseil régional, « Clubs en Voie d'Accession à l'Elite » (VAE, 20 clubs en 2020-2021, 300 K€) et « Centres d'Entraînement et de Formation des Clubs Phares » (CEFCP, 13 clubs en 2020-2021, 800 K€), dont le nombre évolue en fonction des montées et des descentes sportives à la fin de chaque saison, contribue à la présence notoire de nombreux clubs bretons dans les divisions d'excellence de leur discipline. De même, le soutien de la Région au Campus Sport Bretagne par le biais de subventions (350 K€), de mises à disposition de personnels (8) et d'entretien et de rénovation du bâti, propriété de la Région depuis 2018, lui a permis d'être dorénavant le pilote de la politique Haut niveau-Haute performance de l'Agence Nationale du Sport, groupement d'intérêt public constitué en 2019 afin de mettre en œuvre la nouvelle gouvernance du sport au niveau national.

Une trentaine de sportives et sportifs bretons sont soutenus en 2020 par la Région dans le cadre de leur préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Tokyo 2021. Ils sont les meilleurs ambassadeurs de la politique régionale en faveur du haut niveau et lancent dès 2020 les ambitions bretonnes pour les JOP de Paris 2024, tant pour accueillir des délégations étrangères que pour faire vivre cet événement planétaire sur l'ensemble du territoire pendant les 3 années qui nous en séparent, la Région étant labélisée « Terre de Jeux » par le Cojo Paris 2024, depuis la fin de l'année 2020.

→ L'organisation du grand départ du Tour de France 2021, l'occasion d'augmenter la notoriété internationale de la Bretagne

Le programme 603 « Développer le sport en Région » porte financièrement l'opération « Grand départ du Tour de France 2021 » et se voit donc doter de crédits supplémentaires de 1,8 M€ consacrés au Tour de France. Troisième événement sportif

le plus connu au Monde après les Jeux Olympiques et Paralympiques et la Coupe du Monde de football, le Tour de France débute à Brest et se poursuit sur 3 autres étapes bretonnes traversant nos 4 départements, en juin 2021. Il accélère la visibilité et la reconnaissance d'une Bretagne sportive et consolide l'objectif de rayonnement, en plus des aides aux 130 organisateurs de manifestations sportives (environ 800 K€/an) et des soutiens aux télévisions locales pour la réalisation de 13 captations sportives pendant la saison 2020-2021 (110 K€ par saison sportive).

La Région se distingue également pour être la première région française à parrainer une équipe e-sport (10 K€) et investit pour structurer cette discipline, particulièrement répandue chez les jeunes, à travers l'organisation d'un challenge e-sport Bretagne de 4 étapes départementales (1/département) et d'une finale régionale lors du Stunfest à Rennes. Par ailleurs, pour apporter un accompagnement à la préparation physique, mentale et en nutrition à l'équipe parrainée, le Campus sport Bretagne a établi un programme à l'instar de ce qu'il apporte aux sportifs de haut niveau. De plus, constatant la faible représentation féminine parmi les gamers, Women in Games déploie, avec l'aide de la Région, un dispositif type formation-action en faveur de l'égalité femmes-hommes dans l'e-sport, dont le premier bénéficiaire est l'équipe parrainée, exclusivement masculine pour l'heure.

Enfin, la Région soutient le Gip France 2023, organisateur de la Coupe du Monde de rugby en France en 2023, pour déployer plusieurs dispositifs, notamment ceux en faveur de la formation et de l'emploi dans les métiers du sport en Bretagne.

→ La politique régionale en matière d'équipements sportifs

La politique sportive en matière d'investissements sportifs s'appuie sur 5 dispositifs. Tout d'abord, les ligues régionales sont soutenues dans l'acquisition de petits matériels sportifs nécessaires à leur fonctionnement, ainsi que celui de leurs structures d'accès au haut niveau (150 K€/an pour 70 bénéficiaires environ). Pour certaines ligues, en capacité d'établir des projets soutenables et financièrement réalisables, la Région les accompagne dans la réalisation de leur équipement majeur. Le troisième dispositif correspond aux équipements de nos clubs labélisés « centre d'entraînement et de formation des clubs phares ». Le Rugby Clubs de Vannes, premier club breton à évoluer en Pro D2, en bénéficie pour réaliser son centre d'entraînement (600 K€ pour une aide totale de 1 M€). Le dispositif suivant concerne spécifiquement le football avec la rénovation ou l'extension de grands stades comme celui du Moustoir à Lorient, et les centres d'entraînement et de formation des équipes professionnelles telles que le Stade Rennais dont le projet pourrait faire l'objet d'un soutien régional. Enfin, dernier équipement d'intérêt national ou de très grande capacité en attente d'engagement régional, le vélodrome couvert de Loudéac est soutenu à hauteur de 2, 5 M€ dont 400 K€ en 2021.

Les actions du programme

→ Développer le sport pour toutes et tous

- ✓ Aider au fonctionnement et l'acquisition de petits matériels des ligues régionales et des centres de ressources (CROS, CRER)
- ✓ Soutenir les déplacements des associations sportives des lycées publics et privés
- ✓ Contribuer au fonctionnement des Centres de Médecine du Sport

→ Maintenir l'excellence sportive régionale

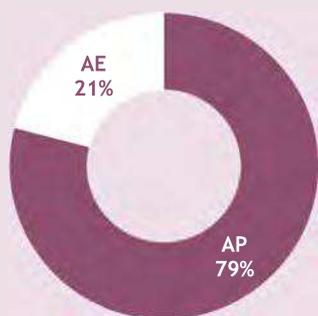
- ✓ Aider au fonctionnement des clubs en « Voie d'Accession à l'Elite »
- ✓ Aider au fonctionnement des « Centres de formation et d'entraînement des clubs phares »
- ✓ Aider aux déplacements des clubs aux championnats de France de leur discipline
- ✓ Soutenir les structures fédérales relevant des filières d'accession des Plans de Performance Fédéraux
- ✓ Aider les sportives et sportifs bretons de haut niveau, catégories « Relèves »
- ✓ Soutenir le déploiement et le développement des actions du Campus Sport Bretagne
- ✓ Apporter une contribution au bateau « Océane » de la filière course au large CRB-CMB
- ✓ Soutenir le fonctionnement de l'équipe réserve de l'équipe cycliste professionnelle Vital Concept
- ✓ Aider au fonctionnement de l'équipe « Crazy esport Région Bretagne » et à la structuration de l'esport en Bretagne

→ Faire rayonner la Bretagne grâce au sport

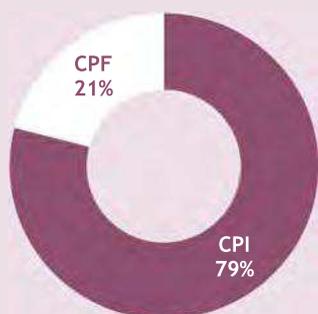
- ✓ Aider les organisateurs de manifestations sportives d'envergure nationale et internationale
 - ✓ Soutenir les télévisions locales pour la réalisation de captations sportives
 - ✓ Organiser les Trophées des sports de la Région Bretagne
 - ✓ Assurer la visibilité de la Région lors des manifestations sportives aidées
 - ✓ Contribuer à la bonne organisation du Grand départ du Tour de France 2021
-

Programme 604

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

4 500 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

1 193 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 500 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 193 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Révéler et valoriser le patrimoine

\\ Raison d'être du programme

Le patrimoine est le regard commun d'une société sur les héritages du passé ; mais plus que cela, il possède en lui une dimension de développement humain et économique. La Région est convaincue que ce qui valorise le patrimoine culturel contribue à l'émancipation individuelle et au renforcement des liens collectifs. Porteur à la fois d'ancrages et d'attractivités, le patrimoine est un outil de développement durable des territoires.

Ces éléments constituent le fondement de la politique régionale dont les ambitions sont affirmées tant au travers d'une stratégie ouverte de conduite d'opérations d'Inventaire du patrimoine que dans le 'Plan d'action en faveur de la restauration du patrimoine en Bretagne' adopté en juin 2019.

\\ 2021 en actions

→ Un inventaire du patrimoine dynamique et ouvert

La multiplication de partenariats pour des opérations d'Inventaire du patrimoine confirme l'engouement de multiples acteurs pour la dynamique de co-construction de la connaissance du patrimoine encouragée par la Région. Collectivités, associations, particuliers, chercheurs indépendants, universités et passionnés de tout âge s'engagent pour des études sur des territoires déjà mobilisés par des démarches de valorisation, des opérations thématiques encouragées par des appels à projets ou des actions collaboratives désormais relayées aussi sur les réseaux sociaux. L'ingénierie portée par la Région favorise la mise en réseau et les échanges entre acteurs.

Outre les projets conduits avec les universités (mémoires, thèses, projets tutorés, stages, accompagnement de jeunes professionnels...), ces études investissent sans cesse de nouveaux champs d'étude et participent concrètement au rayonnement de la Bretagne. Elles s'inscrivent activement dans les démarches de connaissance des territoires (portraits d'EPCI) et apportent des éclairages complémentaires à de nombreuses autres politiques régionales : Inventaire du patrimoine des lycées, des patrimoines portuaires, des architectures valorisant des matériaux locaux, articulation avec les stratégies d'aménagement (plans locaux d'urbanisme...).

▶▶ Breizh COP : l'Inventaire du patrimoine

Utilisant les matériaux à disposition, s'inscrivant de façon intime dans les paysages et faisant le lien entre générations, entre habitants et visiteurs, l'action patrimoniale répond par nature à de multiples enjeux Breizh Cop. En explorant les mises en œuvre de matériaux locaux (pan de bois...) ou l'histoire des aménagements littoraux ou ruraux, en portant des opérations collaboratives elles-mêmes échos d'interrogations ancrées sur le territoire, l'Inventaire participe pleinement des objectifs Breizh Cop visés par la collectivité.

A ce titre, l'année 2021 verra la reconduction des appels à projets d'invitation à l'Inventaire des lycées (en partenariat avec le Rectorat), des ports et des architectures urbaines en pan de bois, en plus de l'encouragement à l'Inventaire des territoires labellisés. Cette même dynamique se prolonge au travers des supports, outils et moments de restitution et d'échanges avec les publics : l'insertion sur les réseaux sociaux (groupe « partage de la connaissance du patrimoine en Bretagne ») vient compléter l'éditorialisation du portail patrimoine.bretagne.bzh et la ligne éditoriale dans laquelle deux nouveaux ouvrages seront publiés en 2021, restitutions d'études conduites à Tréguier et sur le territoire du futur PNR Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude. La programmation régionale des Journées du patrimoine, articulant

« coups de cœur », cycle de conférences, espaces d'échanges avec les publics autour des ressources de l'Inventaire cristallise désormais de nombreuses initiatives.

→ Une valorisation du patrimoine ancrée localement

La sauvegarde et la valorisation du patrimoine revêtent des implications culturelles, économiques et sociales fortes. En choisissant d'apporter son soutien à des opérations de réhabilitation ou de transformation du patrimoine (immobilier, mobilier, naviguant et archéologique), la Région œuvre pour la transmission des savoir-faire et des techniques traditionnels de restauration et soutient directement des emplois non délocalisables dans les territoires. En conditionnant son soutien aux travaux de restauration du patrimoine à la définition d'une démarche de valorisation ancrée localement, la Région entend renforcer l'attractivité des territoires au travers de ses dimensions touristiques et culturelles.

Les dispositifs d'intervention permettent également de soutenir les travaux d'esthétiques et de mise en valeur des éléments patrimoniaux publics et privés dans les Communes du Patrimoine Rural de Bretagne (40 communes) et les Petites Cités de Caractère (26 communes).

La Région a le souci constant de favoriser l'appropriation du patrimoine par les habitants. Le dispositif « Skoaz ouzh Skoaz » encourage les propriétaires d'un bien public à mobiliser la population locale autour d'un projet de restauration.

► Breizh COP : un appel à projet pour encourager l'engagement collectif en faveur du patrimoine

Parce que le patrimoine doit pouvoir devenir un levier du « vivre ensemble » où toutes les bonnes volontés et les compétences se rassemblent et œuvrent dans l'intérêt collectif, la Région a choisi de mettre à l'honneur pendant 3 ans (2020-2022) l'engagement bénévole en faveur des héritages patrimoniaux, matériels et immatériels, par le biais d'un appel à projet dédié qui sera reconduit en 2021.

En 2021, la Région va expérimenter un nouveau dispositif de soutien de valorisation du patrimoine à travers les bornes de don sans contact. Elles permettent aux visiteurs, de participer à la préservation d'un site, en faisant un don via une borne reliée à un terminal de paiement. Il s'agira pour la Région de faire l'acquisition de cinq bornes, dans un premier temps, et de les mettre à disposition de gestionnaires de sites patrimoniaux publics qui pourront ainsi bénéficier des dons collectés pour financer un projet de restauration ou l'acquisition d'une œuvre pour un musée. La durée du prêt variera (5-6 mois environ) en fonction des projets et cherchera à optimiser la présence de la borne sur site pendant la saison touristique.

De nombreux partenariats avec des acteurs publics et privés sont menés. Certains donnent lieu à une réelle co-construction de projets patrimoniaux emblématiques pour le territoire comme le projet de recherche de l'épave du navire *Marie la Cordelière* mené en partenariat avec le Département des Recherches Subaquatiques et Sous-Marines (DRASSM) du Ministère de la Culture et de nombreux acteurs pluridisciplinaires. Une nouvelle et dernière campagne de prospection en rade de Brest aura lieu à l'été 2021.

C'est en raison de ces exigences qualitatives mais également pour leur potentiel de développement patrimonial et touristique, que la Région a retenu les 37 « Musées de France » en Bretagne comme champ d'intervention exclusif et volontariste de sa politique muséale, en l'intégrant à sa politique plus globale de valorisation du patrimoine. Pour qu'ils demeurent des protagonistes actifs du développement culturel et patrimonial de la Bretagne, la Région leur apporte un soutien pour leurs projets d'investissement d'envergure régionale (construction, extension et modernisation), d'acquisition et de restauration de leurs collections ainsi que pour les expositions temporaires mutualisées.

Les actions du programme

→ Révéler et transmettre la connaissance du patrimoine breton

- ✓ Conduire l'inventaire dans les territoires
- ✓ Encourager et accompagner les initiatives contribuant à renforcer la connaissance du patrimoine breton
- ✓ Partager la connaissance produite

→ Faire du patrimoine un levier de développement durable et ambitieux de la Bretagne

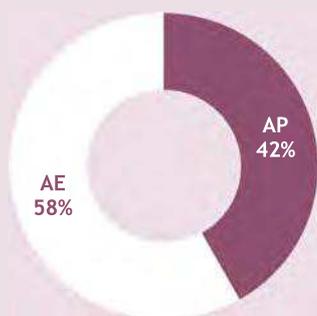
- ✓ Soutenir et encourager les projets de développement des territoires
- ✓ Soutenir les actions de conservation des objets mobiliers protégés
- ✓ Soutenir et accompagner les mutations des « Musées de France » en Bretagne
- ✓ Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines

→ Impulser des dynamiques d'avenir sur les questions patrimoniales en Bretagne

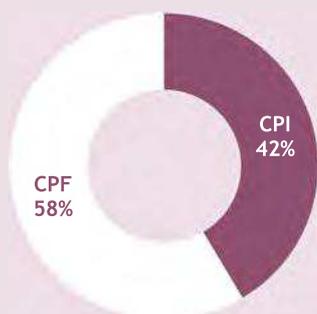
- ✓ Accompagner les demandes de rayonnement de la Bretagne à partir de son patrimoine
- ✓ Bâtir des plans d'actions pour faire face collectivement à des enjeux nouveaux
- ✓ Concevoir en partenariat des projets emblématiques pour le territoire

Programme 605

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

5 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

6 952 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 980 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

7 017 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

\\ Raison d'être du programme

Dans un contexte exceptionnel, caractérisé par le choc sans précédent de la pandémie sur les acteurs du tourisme, 2021 sera marquée par la mise en œuvre du nouveau Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2020 - 2025 (S.R.D.T.L.), outil de mise en œuvre de la Breizh Cop en faveur de l'action touristique, adopté en session du Conseil régional le 15 octobre 2020. Dans la droite ligne de la stratégie régionale votée en février 2018, ce schéma est un outil d'organisation et de méthode entre les acteurs publics et privés de la filière touristique, et un outil d'accélération des

▶▶▶ Un outil de mise en œuvre intégrée de la Breizh COP

Une action touristique intégrée : le schéma est à la croisée de la SRDEII et du SRADDET et est un outil au service de la mise en œuvre de la Breizh COP dont il contribue à répondre à 21 enjeux sur 38 ;

Un objectif traduit par le positionnement : IDENTITÉ ET TRANSITIONS, qui appelle à capitaliser sur les valeurs qui fondent la Bretagne, pour envisager un tourisme tourné vers l'avenir, résolument inscrit dans les transitions : méthodologiques, sociales, économiques, climatiques, environnementales, numériques et désormais sanitaires ;

En 2021, une expérimentation du 1% biodiversité inscrit au sein de la feuille de route Breizh Cop « Biodiversité » sera menée dans le cadre de la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement régionaux de la politique touristique ;

modèles de développement. Ses objectifs, ses principes :

- Les Destinations touristiques sont confirmées comme les territoires de projets, maille de référence du développement touristique en Bretagne ;
- L'expertise des territoires y est au cœur : la construction du schéma s'appuie sur une ambition régionale mais également sur les modèles les plus vertueux inscrits au sein des stratégies intégrées des 10 Destinations touristiques bretonnes adoptées en 2019 par chacun de vos territoires ;
- les feuilles de route régionales constitueront les cadres opérationnels de mise en œuvre du Schéma.

\\ 2021 en actions

→ Mandater et accompagner le Comité régional du tourisme dans ses missions pour le tourisme breton

En 2021, dans un contexte exceptionnel du fait de la crise, dans le cadre d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, le CRT mettra en œuvre le S.R.D.T.L. et poursuivra le déploiement du plan de relance en faveur du secteur touristique, autour de trois missions principales :

1. L'observation : au-delà des études de fréquentation, l'année sera marquée par la reconduite de l'enquête REFLET (précédemment menée en 2016) ainsi que par des enquêtes liées aux feuilles de route régionales (tourisme social et solidaire, nautisme) ainsi qu'à la Marque Bretagne (étude « baromètre ») ;

2. La qualification et structuration de l'offre : les thématiques existantes seront consolidées (notamment en matière de patrimoine culturel) ; Le CRT contribuera à la mise en œuvre de la feuille de route régionale « Itinérance douce terrestre » (dont étude de positionnement des véloroutes-voies vertes) ; le CRT poursuivra ses actions de sensibilisation et d'accompagnement en matière de tourisme durable : diffusion des éco-gestes, actions de sensibilisation, développement de l'écomobilité, déploiement de l'écolabel européen. Il poursuivra son rôle d'animation et de formation autour de la Marque Bretagne.

3. La communication et la promotion : le plan d'actions, fortement dépendant de l'évolution de la crise sanitaire, prévoit des ateliers sur les marchés cibles (Allemagne, Canada, Pays-Bas, Japon ou Taïwan), des démarchages vers l'Italie et le Royaume-Uni et des opérations dédiées vers les USA. Ces pistes de travail seront bien évidemment adaptées au contexte. Des opérations spécifiques seront conduites vers le marché français dans le cadre du plan de relance.

Les feuilles de route régionales, coordonnées par la Région, valoriseront les moyens régionaux humains, techniques et financiers mobilisés pour leur mise en œuvre opérationnelle, dans le cadre de la politique touristique mais également de l'ensemble des politiques régionales concernées. Les moyens mobilisés par les partenaires de chaque feuille de route seront également identifiés. En application de cette mécanique globale, la Région poursuivra son accompagnement en 2021 :

→ **Définir et mettre en œuvre des stratégies régionales de développement sur des thématiques touristiques prioritaires**

Ces thématiques sont inscrites au cœur du S.R.D.T.L. 2020-2025 : **nautisme** (une feuille de route « activités nautiques et plaisance » en cours de mise en œuvre et un dispositif triennal ad hoc en faveur des « projets nautiques intégrés » poursuivi en 2021) ; **itinérance douce terrestre** (une feuille de route en cours de mise en œuvre et un dispositif en faveur de la finalisation de la structuration des infrastructures des Vélos-routes Voies Vertes (VVV) / orientation de l'aide en faveur des opérations de servicialisation) ; **îles** (une feuille de route dédiée en cours de mise en œuvre) ; **tourisme social et solidaire** (une feuille de route en cours de mise en œuvre et un dispositif triennal ad hoc en faveur des « établissements du tourisme social et solidaire intégré » poursuivi en 2021 : accompagnement des sites repérés par les territoires de Destinations en 2020 et qui n'ont pu engager leur projet en raison de la crise sanitaire) ; **canaux** (une feuille de route prochainement proposée en commission permanente et en lien étroit avec la stratégie régionale en faveur des voies navigables) ; **patrimoine et culture** (une feuille de route en cours d'élaboration).

→ **Accompagner les stratégies de développement touristique territoriales**

Territoires de projets et maille de référence du développement touristique en Bretagne, les Destinations bénéficieront à nouveau en 2021 de l'accompagnement régional inscrit au sein du dispositif dédié voté en mars 2019 (pour 3 années).

Visant un objectif d'amélioration des infrastructures et des services dédiés à l'accueil des visiteurs à chaque étape de son parcours (transport, hébergement, restauration, activités, etc.), le dispositif triennal « sites d'exception naturels et culturels » cible des espaces naturels ou culturels en milieu ouvert et ayant des problématiques de fréquentation touristique. En 2021, priorité sera donnée aux projets déjà accompagnés (5 nouveaux projets en 2020) et qui ont dû être reportés compte tenu du contexte sanitaire.

Les « Destinations touristiques » et les « sites naturels et culturels touristiques » feront chacun l'objet d'une feuille de route régionale dédiée.

→ **Accompagner les projets expérimentaux à l'échelle régionale**

En 2021, le Ti Hub, accélérateur des transitions touristiques porté par la Région, assurera la conduite du projet expérimental qui lui a été confié : le GR34. La 1^{ère} phase de la méthode a vocation à croiser besoins des usagers et valeurs identitaires pour faire émerger un portefeuille de projets innovants, singularisants et ancrés localement. Pour accélérer et concrétiser ces projets, le Ti HUB devra, au-delà de la mobilisation de l'ingénierie technique, rechercher les leviers de financement possibles. La diversité des partenaires potentiels (publics, privés, associatifs, etc.) et des projets pouvant être liés au GR34 (nautisme, itinérance, mobilité, patrimoine, etc.) nécessiteront une adaptation au cas par cas des réponses à activer (aides aux entreprises, aux territoires, etc.) ; le budget du programme 605 sera mobilisé en dernier recours.

→ **Piloter le projet Interreg-Espace Atlantique CAPITEN**

2021 sera l'année de clôture du projet de coopération européenne CAPITEN (Cluster Atlantique pour l'innovation technologique et économique dans la filière du nautisme – projet 2017 – 2020, porté par la Région), clôture initialement prévu en novembre 2020 mais reportée du fait du contexte sanitaire.

Les actions du programme

→ **Renforcer l'attractivité touristique de la Bretagne**

- ✓ Mandater et accompagner le Comité régional du tourisme dans ses missions pour le tourisme breton

→ **Mettre en œuvre des stratégies de développement touristique**

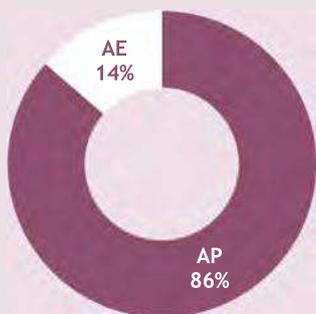
- ✓ Définir et mettre en œuvre des stratégies régionales de développement sur des thématiques touristiques prioritaires
- ✓ Accompagner les stratégies de développement touristique territoriales
- ✓ Accompagner les projets expérimentaux à l'échelle régionale
- ✓ Piloter le projet Interreg Espace Atlantique CAPITEN

→ **Structurer collectivement la filière touristique bretonne**

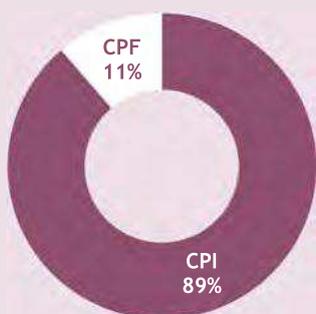
- ✓ Coordonner les acteurs touristiques à l'échelle régionale
 - ✓ Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique
 - ✓ Accompagner la montée en puissance des territoires et entreprises au service du projet collectif
-

Programme 606

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

8 520 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

1 342 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

9 605 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 222 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes

\\ Raison d'être du programme

Les canaux de Bretagne constituent un patrimoine régional majeur, à la fois paysager et naturel, historique et culturel. Ils représentent un atout essentiel pour le développement du tourisme au sein des territoires traversés grâce à une offre variée d'activités sur la voie d'eau et aux possibilités de randonnée sur les chemins de halage aménagés.

Les principes d'une stratégie régionale de développement et de valorisation adoptés lors de la session de juin 2018 expriment :

- Une gouvernance s'appuyant sur une maîtrise d'ouvrage directe et un dispositif de contractualisation avec les territoires au moyen de « contrats de canal »,
- Quatre orientations majeures : le développement de la navigation et de la randonnée, la gestion durable du domaine, le partage des usages et une communication renforcée,
- Une dynamique de coordination régionale avec une conférence annuelle des voies navigables.

Le programme finance les travaux de grosses réparations nécessaires à la conservation de l'infrastructure et du patrimoine bâti et au maintien de ses fonctions d'usage.

En 2021, il permettra en outre d'engager les premiers aménagements du contrat de canal passé avec la Ville de Rennes et Rennes métropole et les premiers travaux de dragages sur la liaison Manche-Océan, préalables à la reconquête de la navigation.

Ce programme comprend également le soutien au financement des actions réalisées par le Département des Côtes d'Armor, concessionnaire de l'État sur la partie du canal de Nantes à Brest non transférée à la Région (entre le barrage de Guerlédan et la limite avec le Finistère).

\\ 2021 en actions

→ Développer les usages nautiques

Pour assurer la navigabilité des voies d'eau bretonnes et ainsi pérenniser la pratique de la plaisance fluviale, il est nécessaire de procéder aux grosses réparations ou au remplacement des ouvrages mobiles comme les portes d'écluses, au rétablissement des profondeurs, ou au dégagement du gabarit de navigation par l'enlèvement des plantes aquatiques invasives (jussie, élodée ou hydrocotyle essentiellement).

Cette navigabilité garantie, le développement des usages nautiques requiert la poursuite d'aménagements spécifiques pour la plaisance : pontons d'attente à l'amont et à l'aval des écluses notamment sur la section finistérienne du canal de Nantes à Brest, bornes d'alimentation en eau et électricité, bornes de récupération des eaux usées, ...). L'objectif est de poursuivre la densification de ces équipements de service.

Le contrat de canal signé en décembre 2019 avec Rennes Métropole et la Ville de Rennes prévoit, sous maîtrise d'ouvrage de la Région, l'aménagement et l'équipement de haltes nautiques en agglomération pour l'accueil des plaisanciers en itinérance.

En 2021, il est prévu d'engager les travaux de cette action significative pour la reconquête de la navigation sur la liaison Manche-Océan : Aménagement des haltes nautiques sur les quais St Cyr, Robinot de St Cyr, St Martin et la Barbotière.

→ Développer les usages terrestres

Le développement de la randonnée, locale ou itinérante, constitue un atout important pour le tourisme breton. Les chemins de halage et voies vertes en bordure des canaux permettent la randonnée pédestre, équestre et cycliste. Les aménagements d'itinéraires se poursuivront principalement sur le chemin de halage de la Vilaine et celui de la section finistérienne du canal de Nantes à Brest.

→ Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques

Indépendamment des usages qu'elles autorisent, les voies navigables bretonnes constituent une « machine hydraulique » dont la gestion a des impacts sur la ressource en eau et sur l'état écologique des cours d'eau. Si l'enjeu « navigation » nécessite le bon fonctionnement de ces ouvrages, l'enjeu environnemental est aussi prioritaire. Ils ne pourront être assumés de façon satisfaisante que si les ouvrages hydrauliques permettent une gestion maîtrisée des niveaux et des débits.

L'action engagée permet le remplacement des équipements mobiles des barrages de navigation : vannes de crue et génie-civil associé. Elle permettra la remise en état des vannages de la section finistérienne du canal de Nantes à Brest pour sécuriser les interventions de manœuvre lors des « ondes de débarrage » d'automne pour améliorer la continuité écologique pour les espèces migratrices (saumons).

→ Conserver et aménager l'infrastructure

Le budget 2021 sera mobilisé prioritairement pour la mise en œuvre d'une seconde tranche de réfection des berges de la Vilaine et du canal d'Ille et Rance et pour la réalisation de travaux de grosses réparations de maçonneries des ouvrages (écluses, déversoirs, perrés ...).

L'action concerne également les travaux de requalification de maisons éclésières, notamment pour la préservation de celles qui pourraient ultérieurement faire l'objet d'appels à projets pour une seconde vie.

→ Moyens de la régie

La Région opère sa compétence de gestion, d'aménagement, d'entretien et d'exploitation des voies navigables en maîtrise d'ouvrage directe au moyen d'une équipe composée de 200 agents.

Le programme finance les acquisitions de matériels d'intervention nautiques et terrestres.

En 2021 il permettra notamment l'acquisition d'une barge multiservice pour les interventions par voie nautique sur les ouvrages et la ripisylve et le renouvellement des matériels et véhicules.

Les actions du programme

→ Développer les usages nautiques et terrestres

- ✓ Développer les usages nautiques
- ✓ Développer les usages terrestres

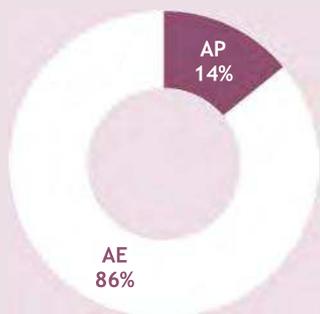
→ Conserver et aménager le patrimoine

- ✓ Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques
- ✓ Conserver et aménager l'infrastructure

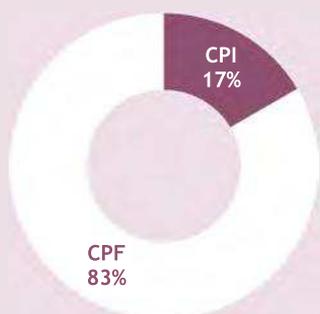
→ Moyens de la régie

Programme 607

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

280 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

1 710 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

320 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 610 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer les actions européennes et internationales

\\ Raison d'être du programme

Le programme 607 contribue à l'attractivité et au rayonnement de la Bretagne à travers le développement d'actions à caractère européen ou international. Ces actions peuvent être soit réalisées sur le territoire breton, avec pour objectif l'ouverture au monde et aux enjeux de la coopération à l'international, soit à l'étranger avec pour objectif d'aider et de stimuler des projets de coopération avec d'autres régions dans le monde.

La volonté de la Région, suivant sa stratégie internationale votée en juin 2019, est aussi de renforcer les actions de coopération au service du développement économique et de les articuler avec les objectifs de la transition écologique et de la Breizh COP.

\\ 2021 en actions

→ Renforcer la visibilité de la présence de la Bretagne à Bruxelles

2021 sera consacrée prioritairement au suivi des conséquences du Brexit (plan de soutien européen notamment dans le domaine de la pêche) et aux nouveaux programmes européens gérés par la Commission Européenne. Elle assurera également un suivi étroit des travaux du Comité des Régions où la Région Bretagne s'est impliquée directement en prenant la présidence du groupe de suivi du Brexit, dont elle fait sa priorité, compte tenu de l'importance des activités maritimes dans son économie et son modèle de développement et des risques majeurs que leur fait courir la perspective d'un Brexit sans accord.

Enfin, elle continuera à accueillir le public breton présent à Bruxelles en étroite relation avec le Conseil régional dans le respect des protocoles sanitaires.

→ Renforcer l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux européens et internationaux

La Bretagne maintiendra en 2021 sa participation active à l'AFCCRE dans le cadre du suivi des politiques européennes post 2020. De même, elle continuera à défendre ses positions à travers une participation active aux groupes de travail de la CRPM notamment dans le domaine de la valorisation de la politique maritime européenne, de la lutte contre le réchauffement climatique et des impacts liés au Brexit.

Dans ce domaine, elle confirmera sa participation au groupe Regions4 (ex NRG4SD) pour échanger sur les bonnes pratiques entre régions mais aussi afin de préparer les prochaines COP qui seront décisives pour atteindre les objectifs en matière de hausse des températures.

→ Amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération territoriale européenne

2021 sera l'année de lancement des futurs programmes de coopération territoriale européenne (CTE) et des programmes sectoriels (ERASMUS+, HORIZON Europe...). La Région mettra en place des journées d'information pour sensibiliser les acteurs bretons sur ces futurs appels à projet, et reconduira son dispositif régional d'aide à l'écriture.

→ Promouvoir l'image et la notoriété de l'Europe en Bretagne

En matière d'information européenne, un nouvel accord cadre pluriannuel doit être signé avec la Maison de l'Europe de Rennes -CIED Cap Ouest à partir de juillet 2021 (si label obtenu). La Région poursuivra la diffusion du serious game « Legends of Europe » à destination des jeunes, ainsi que l'organisation d'événements fédérateurs annuels comme « Bouge avec l'Europe » en partenariat avec le Rectorat en avril, ou la « Fête de l'Europe en Bretagne » en mai. Par ailleurs les dispositifs de soutien aux actions en faveur de la fête de la Bretagne à l'étranger seront modifiés.

→ **Renforcer la coopération avec les régions européennes et les régions des pays développés et émergents**

Malgré une année 2020 perturbée par la crise du COVID-19, la Région a pu néanmoins organiser l'accueil de l'exposition d'art aborigène d'Australie Méridionale et renouveler son accord de coopération, confortant ce partenariat qui se déclinera en 2021 par le déplacement d'une délégation institutionnelle. Egalement impactée, la coopération avec la province du Shandong se poursuivra prioritairement sur des enjeux environnementaux, en lien avec les enjeux de la Breizh COP. La mission conjointe au Japon consacrée à la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche d'une part, de la promotion touristique d'autre part, prévue initialement en 2020, est reportée en 2021, en complémentarité avec la mission économique annuelle.

La Région a pu organiser une délégation présidentielle au Pays de Galles et en Irlande, premier jalon posé à la mise en place « d'un arc celtique ». La priorité sera donnée en 2021 à la concrétisation du partenariat avec l'Irlande, et ce dans un souci du maintien plus global des relations avec nos partenaires britanniques, en réaction au Brexit et à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne au 1^{er} janvier 2021.

→ **Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération avec les pays du Sud**

Comme en 2019, 2020 a été marquée par une aggravation forte des problèmes de sécurité dans les deux pays cibles de coopération de la Région, le Burkina Faso (région du Centre) et Haïti (territoire de la Grand'Anse). En conséquence, les déplacements ne sont toujours pas possibles sur ces deux régions. La Région continue cependant à travailler à travers la mobilisation d'ONG et d'associations pour poursuivre ses actions de coopération (ex : Association Vétérinaire sans frontière). Malgré la crise, les échanges se sont poursuivis avec le Maroc et tout particulièrement la province de Souss-Massa.

→ **Soutenir l'organisation de la Fête de la Bretagne dans le Monde**

En cette année de crise sanitaire, la Région a maintenu son soutien aux associations de la diaspora bretonne dans leurs actions de rayonnement de la culture bretonne à l'international.

→ **Soutenir les acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité**

Avec la crise sanitaire, la Région a souhaité renforcer son soutien aux actions des associations bretonnes menées à destination des populations des pays du sud. Elle a notamment mis en place un fond exceptionnel d'aide alimentaire et sanitaire d'urgence.

→ **Favoriser l'ouverture internationale pour les jeunes bretons**

La crise sanitaire n'a pas permis de mesurer les impacts du nouveau dispositif mis en place en 2020 en faveur de la mobilité collective des jeunes. Toutefois, ce dispositif est reconduit pour l'année 2021.

→ **Renforcer l'efficacité des actions par une meilleure coordination**

La Région continuera en 2021 à accompagner le Réseau Bretagne Solidaire dans sa structuration et ses actions.

Les actions du programme

→ **Assurer et améliorer la visibilité de la présence de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux**

- ✓ Renforcer la visibilité de la région grâce à la Maison de la Bretagne à Bruxelles
- ✓ Renforcer l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux européens et internationaux
- ✓ Amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération européenne

→ **Renforcer l'attractivité de la Bretagne à travers ses coopérations internationales en privilégiant une approche de diplomatie économique et à travers les acteurs bretons dans le monde**

- ✓ Renforcer les coopérations avec les régions européennes
- ✓ Renforcer les partenariats avec les régions des pays développés et émergents
- ✓ Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération avec les pays du sud
- ✓ Soutenir l'organisation de la Fête de la Bretagne dans le monde

→ **Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant et accompagnant des initiatives solidaires**

- ✓ Soutenir les acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité
- ✓ Favoriser l'ouverture internationale pour les jeunes bretons
- ✓ Renforcer l'efficacité des actions par une meilleure coordination

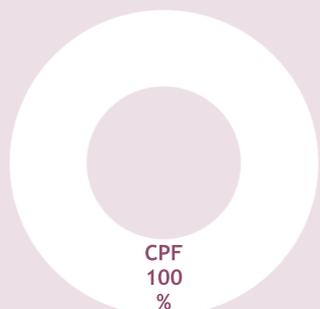
→ **Renforcer la conscience européenne des citoyens et notamment des jeunes**

Programme 608

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2021 une autorisation
d'engagement de

4 200 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

4 000 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne

\\ Raison d'être du programme

Le programme 608 est celui par lequel la Région rend compte de son action, informe les citoyen-ne-s sur les politiques publiques et leur permet d'accéder à leurs droits. Il porte également les actions de rayonnement de la Bretagne. Il rend enfin possibles les actions de citoyenneté.

\\ 2021 en actions

→ Poursuivre le déploiement de la stratégie de communication de la collectivité.

Tout en l'adaptant pour tenir compte de la crise sanitaire, la Région poursuivra le déploiement et la mise en œuvre de sa stratégie de communication autour des six axes prioritaires :

- **Axe 1** : affirmer la **visibilité** de la Région
- **Axe 2** : renforcer la notoriété et promouvoir les **services publics** régionaux
- **Axe 3** : informer et faire la promotion des six **engagements** régionaux (Breizh COP)
- **Axe 4** : porter une plus forte attention et faciliter l'accès aux droits des **publics prioritaires**
- **Axe 5** : renforcer l'**attractivité** de la Bretagne
- **Axe 6** : rendre la communication régionale plus **efficace**

Sur les actions prioritaires identifiées dans le cadre de cette stratégie, 64% sont à ce jour réalisées, 18% en bonne voie ou retardées par les confinements, 18% restent donc à finaliser.

→ Poursuivre la refonte de **bretagne.bzh** et de l'offre digitale

Après la mise en ligne d'une nouvelle version du portail **bretagne.bzh** en décembre 2019, la Région a mis en service plusieurs sites dédiés à des services publics, sous des « marques filles » de la marque Région construits sur les mêmes socles que **bretagne.bzh** et en parfaite articulation :

- *Bretagne cinéma* en juin (cinema.bretagne.bzh)
- *Maison de la Bretagne à Paris* en octobre (maison.bretagne.bzh)
- *La Fibre pour tous en Bretagne* (lafibrepour tous.bzh)
- *Ports de Bretagne* en novembre (ports.bretagne.bzh)
- *Ideo* en septembre (ideo.bretagne.bzh)

Cette production de sites dédiés visant à compléter l'offre digitale de la Région se poursuivra en 2021 conformément à la cartographie cible de la stratégie définie en 2018 notamment par la livraison de Canaux de Bretagne (canaux.bretagne.bzh), prévu en avril 2021.

→ Informer et orienter les publics dans un contexte de crise sanitaire

La Région poursuivra les démarches engagées en 2020, au gré de l'évolution de la crise sanitaire pour permettre d'informer les publics et les bénéficiaires potentiels des droits ouverts par la collectivité et ses partenaires (aides financières et prêts, accompagnements, assouplissements de règles de gestion, report de créances...) par le biais de campagnes ciblées ou plus généralistes, par la mobilisation de ses outils éditoriaux et par la publication de supports d'information adaptés.



→ Accélérer la pose de signalétique dans les lycées

En 2015 et 2016, la Région a déployé une signalétique régionale **aux entrées des lycées publics régionaux** dont le but visait notamment à renforcer leur visibilité, à affirmer plus fortement le réseau des lycées du secteur public, à rendre la Région plus visible, et à appliquer les règles adoptées par l'assemblée régionale en matière de langues de Bretagne.

Pour permettre son déploiement **à l'intérieur des établissements scolaires**, notamment pour ce qui concerne la circulation entre les bâtiments, point clef de l'accessibilité des établissements, trois actions seront engagées en 2021 :

- La pose d'une signalétique complète couvrant la totalité du périmètre intérieur et extérieur des **vingt établissements identifiés au titre de l'axe 1 du schéma directeur** immobilier des lycées.
- Une action similaire pour les établissements de **l'axe 2 (accessibilité)** au fur et à mesure des travaux qui seront conduits pour renforcer l'accessibilité de ces établissements.
- La création de signalétiques permanente et éphémère dans les restaurants scolaires en lien avec la démarche du « Bien manger dans les lycées »

→ Inciter les Bretonnes et Bretons à se former pour accéder à l'emploi

La stratégie de communication de la Région en matière de formation vise à :

- Faire connaître l'offre de formation PREPA et QUALIF de la Région
- Informer sur les formations financées par la Région pour les Breton-ne-s en recherche d'emploi
- Inciter les publics à s'inscrire en formation pour accéder à l'emploi
- Valoriser le rôle de la Région dans l'accès à la formation et à l'emploi

→ Renforcer et améliorer la communication de la marque BreizhGo.

La stratégie de communication de la marque fille BreizhGo vise quatre objectifs :

- **Connaissance** : faire connaître l'offre de services
- **Incitation** : augmenter la fréquentation du réseau de transport
- **Fidélisation** : garantir une bonne qualité de service pour fidéliser nos usagers
- **Notoriété** : renforcer l'attractivité du réseau BreizhGo

En 2021, l'axe fidélisation sera plus particulièrement investi et renforcé par l'engagement d'actions structurantes :

- Amélioration et homogénéité du parcours usager et du « tunnel de vente »
- Positionnement de la marque et réalisation d'une stratégie communication & marketing à cinq ans
- Etudes préparatoires autour de la création d'un magazine pour les usagers à bord du réseau

Les actions du programme

- Informer les citoyen.ne.s sur les politiques régionales
- Promouvoir l'image et la notoriété de la Région et de la Bretagne
- Promouvoir la participation et la citoyenneté

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
P.0601	P.0601-11 : Favoriser la création de projets artistiques et culturels dans les territoires		5 569 000
	P.0601-12 : Soutenir des manifestations artistiques et culturelles		2 710 000
	P.0601-13 : Encourager les projets contribuant à la participation des habitants à la vie culturelle		130 000
	P.0601-21 : Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels		284 000
	P.0601-22 : Encourager la mobilité des artistes en France et à l'étranger		670 000
	P.0601-23 : Soutenir les structures de production et de diffusion qui accompagnent la réalisation de projets artistiques	2 060 000	4 665 000
	P.0601-24 : Soutenir la formation professionnelle et les enseignements artistiques		775 000
	P.0601-31 : Encourager les initiatives favorisant la transmission du patrimoine culturel immatériel		2 707 000
	P.0601-32 : Soutenir les pratiques artistiques en amateur		200 000
Total P.0601		2 060 000	17 710 000
P.0602	P.0602-11 : Soutenir la création cinématographique et audiovisuelle	4 660 000	1 070 000
	P.0602-12 : Développer les conditions de production et d'accueil des tournages sur le territoire		320 000
	P.0602-13 : Contribuer au développement des projets des éditeurs de livres et producteurs de musique enregistrée		370 000
	P.0602-14 : Soutenir la mise en réseau des initiatives, des acteurs culturels, et des artistes		687 000
	P.0602-21 : Favoriser les rencontres entre oeuvres, artistes, professionnels et habitants	240 000	2 826 000
	P.0602-31 : Soutenir la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique, audiovisuel, radiophonique et écrit	45 000	295 000
	P.0602-32 : Contribuer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine culturel immatériel		-
Total P.0602	4 945 000	5 568 000	
P.0603	P.0603-11 : Accompagner la réalisation d'équipements de proximité d'intérêt régional	150 000	
	P.0603-12 : Favoriser une large pratique sportive et de loisirs		994 000
	P.0603-21 : Favoriser la réalisation d'équipements pour la pratique sportive de haut niveau	1 850 000	
	P.0603-22 : Accompagner les sportifs licenciés en Bretagne dans la recherche de la performance sportive de haut niveau		1 990 000
	P.0603-31 : Accompagner la réalisation ou la modernisation d'équipements spécifiques d'intérêt inter-régional, national ou de très grande capacité		-
	P.0603-32 : Contribuer à l'organisation en Bretagne de compétitions et d'événements sportifs majeurs		740 000
	P.0603-33 : Promotion du sport breton Hors Bretagne		276 000
Total P.0603	2 000 000	4 000 000	
P.0604	P.0604-11 : Conduire l'inventaire du patrimoine dans les territoires		60 000
	P.0604-12 : Encourager et accompagner les initiatives contribuant à renforcer la connaissance du patrimoine breton		60 000
	P.0604-13 : Diffuser la connaissance produite		70 000
	P.0604-21 : Soutenir et encourager les projets de développement des territoires	2 740 000	40 000
	P.0604-22 : Soutenir les actions de conservation des objets mobiliers protégés	250 000	
	P.0604-23 : Soutenir les Musées de France en Bretagne	1 250 000	50 000
	P.0604-24 : Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines		605 000
	P.0604-31 : Initier des démarches de rayonnement de la Bretagne à partir de son patrimoine	10 000	48 000
	P.0604-32 : Bâtir des plans d'actions pour faire face collectivement à des enjeux nouveaux	250 000	200 000
P.0604-33 : Concevoir en partenariat des projets emblématiques pour le territoire		60 000	
Total P.0604	4 500 000	1 193 000	

		AP	AE
P.0605	P.0605-10 : Mandater et accompagner le Comité régional du Tourisme dans ses missions pour le tourisme breton		4 030 000
	P.0605-21 : Définir et mettre en oeuvre des stratégies régionales de développement sur des thématiques touristiques prioritaires	2 000 000	82 000
	P.0605-22 : Accompagner les stratégies de développement touristique territoriales	2 500 000	800 000
	P.0605-23 : Accompagner les projets expérimentaux à l'échelle régionale	500 000	100 000
	P.0605-24 : Piloter le projet interreg Espace Atlantique CAPITEN		
	P.0605-31 : Coordonner les acteurs touristiques à l'échelle régionale		900 000
	P.0605-32 : Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique		700 000
	P.0605-33 : Accompagner la montée en compétence des territoires et entreprises au service du projet collectif		340 000
Total P.0605		5 000 000	6 952 000
P.0606	P.0606-11 : Usages nautiques (portes d'écluses, dévasage, lutte contre les plantes aquatiques envahissantes)	3 745 000	
	P.0606-12 : Usages terrestres (voie verte pour randonnée pédestre, équestre, cycliste,...)	1 020 000	
	P.0606-21 : Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques	415 000	
	P.0606-22 : Conserver et aménager l'infrastructure	1 885 000	
	P.0606-31 : Achat de matériel	775 000	
	P.0606-32 : Autres prestations support	680 000	1 342 000
Total P.0606		8 520 000	1 342 000
P.0607	P.0607-11 : Renforcer la visibilité de la présence de la Bretagne à Bruxelles		520 000
	P.0607-12 : Renforcer l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux européens et internationaux		85 000
	P.0607-13 : Amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération territoriale européenne		54 000
	P.0607-14 : Autres actions européennes et internationales		140 000
	P.0607-15 : Renforcer la conscience européenne des citoyens et notamment des jeunes		97 000
	P.0607-21 : Renforcer la coopération avec les régions Européennes		88 000
	P.0607-22 : Renforcer les partenariats avec les régions des pays développés et émergents		207 000
	P.0607-23 : Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération avec les pays du sud		250 000
	P.0607-24 : Soutenir l'organisation de la Fête de la Bretagne dans le monde		60 000
	P.0607-31 : Soutenir les acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité	280 000	109 000
	P.0607-32 : Favoriser l'ouverture internationale pour les jeunes bretons		50 000
	P.0607-33 : Renforcer l'efficacité des actions par une meilleure coordination		50 000
	Total P.0607		280 000
P.0608	P.0608-11 : Déployer des supports et outils de communication performants pour l'information des Citoyens		516 500
	P.0608-12 : Organiser l'information thématique des Citoyens sur les politiques publiques régionales		955 850
	P.0608-13 : Optimiser les relations presse et les relations publiques		24 500
	P.0608-21 : Assurer une plus grande notoriété via des partenariats privilégiés et des événements rassembleurs		895 000
	P.0608-22 : Participer à des opérations événementielles pour assurer une plus grande visibilité		1 430 620
	P.0608-23 : Promouvoir l'action de la Région en direction de publics identifiés		152 530
	P.0608-24 : Promouvoir le rayonnement de la Bretagne		170 000
	P.0608-30 : Promouvoir la participation et la citoyenneté		55 000
Total P.0608			4 200 000